

ETATS FINANCIERS

COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES - ASTREE-

Siège social : 45, Avenue Kheireddine Pacha BP 780 - 1080 – Tunis Cedex

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances -ASTREE-, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 avril 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mr Cherif BEN ZINA et Mr Chiheb GHANMI.

Annexe n°1
Actif du bilan

(Chiffres en dinars tunisien)

	Notes	Au 31 décembre 2018			Au 31/12/2017
		Brut	Amortissements et provisions	Net	
AC: Actifs incorporels	A 1	1 623 474	949 001	674 473	332 734
AC11,12,13 Investissements de recherche et développement		1 290 511	949 001	341 509	332 734
AC14 Acomptes versés		332 964		332 964	
AC: Actifs corporels d'exploitation	A 2	6 675 471	5 301 585	1 373 886	1 192 042
AC21 Installations techniques et machines		5 587 465	4 361 938	1 225 527	1 031 344
AC22 Autres installations, outillages et mobiliers		1 078 278	939 647	138 631	150 970
AC23 Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours		9 728		9 728	9 728
AC: Placements	A 3	404 987 290	21 033 512	383 953 778	347 826 427
AC31 Terrains, constructions et actions de sociétés immobilières non cotées	A 3.1	<u>26 468 387</u>	<u>5 342 700</u>	<u>21 125 687</u>	<u>17 830 104</u>
AC311 Terrains et constructions d'exploitation		3 855 502	2 413 068	1 442 434	1 530 466
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		13 516 385	2 929 632	10 586 753	7 203 138
AC313 Parts et actions de sociétés immobilières non cotées		9 096 500		9 096 500	9 096 500
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations	A 3.2	<u>32 204 423</u>		<u>32 204 423</u>	<u>32 204 421</u>
AC33 Autres placements financiers	A 3.3	<u>344 871 367</u>	<u>15 690 812</u>	<u>329 180 555</u>	<u>296 059 563</u>
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et parts dans les FCP		108 702 922	15 570 369	93 132 554	83 338 647
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe		104 134 020	416	104 133 604	102 704 774
AC333 Prêts hypothécaires		636 850		636 850	577 417
AC334 Autres Prêts		842 574	120 027	722 547	468 725
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		130 555 000		130 555 000	108 970 000
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des Entreprises cédantes	A 3.4	<u>1 443 114</u>		<u>1 443 114</u>	<u>1 732 339</u>
AC: Part des réassureurs dans les provisions techniques	A 4	46 487 314		46 487 314	30 865 494
AC510 Provisions pour primes non acquises		11 092 861		11 092 861	8 236 053
AC530 Provisions pour sinistres Vie		430 537		430 537	0
AC531 Provisions pour sinistres Non Vie		34 963 916		34 963 916	22 363 197
AC550 Provisions d'égalisation et d'équilibrage Non Vie		0		0	266 244
AC: Créances	A 5	83 420 639	23 806 346	59 614 293	51 425 695
AC61 Créances nées d'opérations d'Assurance directe	A 5.1	<u>72 749 801</u>	<u>22 081 973</u>	<u>50 667 828</u>	<u>46 091 524</u>
AC611 Primes acquises et non émises	A 5.1.1	5 295 169		5 295 169	5 180 569
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	A 5.1.2	59 572 157	21 038 171	38 533 986	35 953 566
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance	A 5.1.3	7 882 475	1 043 802	6 838 673	4 957 389
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	A 5.2	<u>2 857 645</u>	<u>614 433</u>	<u>2 243 212</u>	<u>648 381</u>
AC63 Autres Créances	A 5.3	<u>7 813 193</u>	<u>1 109 940</u>	<u>6 703 253</u>	<u>4 685 790</u>
AC631 Personnel	A 5.3.1	245 241		245 241	207 243
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	A 5.3.2	6 446 117		6 446 117	4 465 010
AC633 Débiteurs divers	A 5.3.3	1 121 835	1 109 940	11 894	13 537
AC: Autres éléments d'Actif	A 6	22 210 996		22 210 996	20 246 892
AC71 Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	A 6.1	<u>7 780 124</u>		<u>7 780 124</u>	<u>8 830 742</u>
AC72 Frais d'acquisition reportés	A 6.2	<u>3 792 727</u>		<u>3 792 727</u>	<u>3 569 413</u>
AC73 Comptes de régularisation Actif	A 6.3	<u>10 638 144</u>		<u>10 638 144</u>	<u>7 846 737</u>
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	A 6.3.1	8 309 720		8 309 720	6 877 194
AC733 Autres comptes de régularisation	A 6.3.2	2 328 425		2 328 425	969 543
Total de l'Actif:		565 405 186	51 090 445	514 314 741	451 889 285

Capitaux propres et passif du Bilan

	Notes	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Capitaux propres			
	P 1		
CP1 Capital social ou fonds équivalent	P 1.1	30 000 000	30 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital	P 1.2	25 555 873	24 155 873
CP4 Autres capitaux propres	P 1.3	42 661 315	35 633 815
CP5 Résultat reporté	P 1.4	8 799 430	11 797 136
Total capitaux propres avant résultat :		107 016 618	101 586 824
CP6 Résultat	P 1.5	16 318 785	15 029 794
Total capitaux propres avant affectation :		123 335 404	116 616 618
Passif			
	P 2		
PA2 Provisions pour autres risques et charges	P 2.1	11 472 109	9 472 109
PA23 Autres provisions		11 472 109	9 472 109
PA3 Provisions techniques brutes	P 2.2	318 598 956	266 543 005
PA310 Provisions pour primes non acquises Non Vie		37 268 618	33 716 646
PA320 Provisions d'assurances Vie		141 330 458	115 667 038
PA330 Provisions pour sinistres Vie		2 865 931	2 635 102
PA331 Provisions pour sinistres Non Vie		129 053 775	107 367 343
PA340 Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes Vie		2 252 034	1 414 896
PA341 Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes Non Vie		2 155 631	1 715 621
PA350 Provision pour égalisation et équilibrage Non Vie			281 510
PA360 Autres provisions techniques Vie		577 493	787 248
PA361 Autres provisions techniques Non Vie		3 095 015	2 957 603
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	P 2.3	18 022 327	19 473 260
PA6 Autres dettes	P 2.4	41 111 551	38 730 216
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe	P 2.4.1	10 744 897	9 830 223
PA611 Autres dettes nées d'opérations d'assurance directe	P 2.4.1.1	8 856 493	8 284 759
PA612 Dettes indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance	P 2.4.1.2	1 888 403	1 545 463
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance	P 2.4.2	18 691 210	16 273 499
PA63 Autres dettes	P 2.5	11 675 444	12 626 494
PA631 Dépôts et cautionnements reçus	P 2.5.1	530 086	493 861
PA632 Personnel	P 2.5.2	1 414 622	1 211 913
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	P 2.5.3	8 966 028	10 163 330
PA634 Crédoiteurs divers	P 2.5.4	764 709	757 390
PA7 Autres passifs	2.6	1 774 395	1 054 077
PA71 Comptes de régularisation passif	P 2.6.1	1 774 395	1 054 077
Total des capitaux propres et du Passif :		514 314 741	451 889 285

Annexe n°3

Etat de résultat technique de l'Assurance Non Vie

(Chiffres en dinars tunisiens)

Notes	Opérations brutes	Cessions	Opérations nettes	Opérations nettes
	Au 31/12/2018	Au 31/12/2018	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
PRNV1 Primes acquises	115 465 413	<30 333 414>	85 131 999	88 599 789
PRNV11 Primes émises et acceptées	119 017 385	<33 417 721>	85 599 664	91 074 467
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	<3 551 972>	3 084 307	<467 665>	<2 474 678>
PRNT3 Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	8 878 705		8 878 705	7 795 054
PRNV2 Autres produits techniques	900 134		900 134	174 264
CHNV1 Charges de sinistres	<89 098 050>	22 844 674	<66 253 376>	<61 864 037>
CHNV11 Montants payés	<67 411 618>	10 243 955	<57 167 663>	<55 955 053>
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	<21 686 432>	12 600 719	<9 085 713>	<5 908 984>
CHNV2 Variation des autres provisions techniques	<137 412>		<137 412>	<47 675>
CHNV3 Participation aux bénéfices et ristournes	<1 498 527>	65 357	<1 433 170>	<3 339 163>
CHNV4 Frais d'exploitation	<17 956 873>	7 267 987	<10 688 885>	<9 246 057>
CHNV41 Frais d'acquisition	<7 139 998>		<7 139 998>	<6 556 622>
CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	132 813		132 813	382 174
CHNV43 Frais d'administration	<10 949 688>		<10 949 688>	<9 822 895>
CHNV44 Commissions reçues des réassureurs		7 267 987	7 267 987	6 751 287
CHNV5 Autres charges techniques	<5 867 275>		<5 867 275>	<8 128 491>
CHNV6 Variation de la provision pour égalisation & équilibrage	281 509	<266 244>	15 265	-
RTNV Sous Total: Résultat technique de l'assurance Non Vie	10 967 625	<421 640>	10 545 985	13 943 685

Notes	Opérations Brutes	Cessions	Opérations nettes	Opérations nettes
	Au 31/12/2018	Au 31/12/2018	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
PRV1 Primes	36 228 621	<633 364>	35 595 256	31 786 349
PRV11 Primes émises et acceptées	36 228 621	<633 364>	35 595 256	31 786 349
PRV2 Produits de placements	8 768 525		8 768 525	7 302 984
PRV21 Revenus des placements	7 639 738		7 639 738	6 019 292
PRV23 Reprise de correction de valeurs sur placements	141 511		141 511	700 978
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements	987 275		987 275	582 714
PRV4 Autres produits techniques			-	-
CHV1 Charge de sinistres	<6 081 437>	629 430	<5 452 007>	<5 628 292>
CHV11 Montants payés	<5 850 607>	198 893	<5 651 714>	<5 545 185>
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	<230 830>	430 537	199 708	<83 107>
CHV2 Variation des autres provisions techniques	<24 833 593>		<24 833 593>	<20 500 056>
CHV21 Provisions d'assurance vie	<25 043 347>		<25 043 347>	<19 766 494>
CHV22 Autres provisions techniques	209 754		209 754	<733 562>
CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes	<1 531 530>	-	<1 531 530>	<635 325>
CHV4 Frais d'exploitation	<3 873 174>	118 089	<3 755 084>	<3 907 079>
CHV41 Frais d'acquisition	<3 379 797>		<3 379 797>	<3 564 831>
CHV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	90 500,63		90 501	136 164
CHV43 Frais d'Administration	<583 877>		<583 877>	<510 124>
CHV44 Commissions reçues des réassureurs		118 089	118 089	31 712
CHV5 Autres charges techniques	<284 991>		<284 991>	<1 674 879>
CHV9 Charges des placements	<1 289 829>		<1 289 829>	<1 322 944>
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts	<454 647>		<454 647>	<439 725>
CHV92 Correction de valeur sur placements	<670 034>		<670 034>	<498 878>
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements	<165 147>		<165 147>	<384 342>
RTV	Sous Total : Résultat technique de l'assurance Vie	7 102 593	114 155	7 216 748
				5 420 758

Annexe n°5
Etat de Résultat

(Chiffres en dinars tunisiens)

	Notes	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
RTNV <u>Résultat Technique de l'Assurance Non Vie</u>		10 545 985	13 943 685
RTV <u>Résultat Technique de l'Assurance Vie</u>		7 216 748	5 420 758
PRNT1 <u>Produits des placements Assurance Non Vie</u>		17 247 140	16 098 839
PRNT11 Revenus des placements		15 026 888	13 269 045
PRNT13 Reprise de correction de valeurs sur placements		278 343	1 545 249
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements		1 941 909	1 284 546
CHNT1 <u>Charges des placements de l'Assurance Non Vie</u>		<2 537 013>	<2 916 323>
CHNT11 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts		<894 263>	<969 338>
CHNT12 Correction de valeurs sur placements		<1 317 915>	<1 099 736>
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements		<324 834>	<847 250>
CHNT2 <u>Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'Assurance Non Vie</u>		<8 878 705>	<7 795 054>
PRNT2 Autres produits non techniques		277 295	207 876
CHNT3 Autres charges non techniques		<2 004 560>	<2 340 031>
Résultats provenant des activités ordinaires		21 866 891	22 619 750
CHNT4 Impôts sur le Résultat		<4 854 593>	<6 641 212>
Résultats provenant des activités ordinaires après impôts		17 012 298	15 978 538
CHNT5 Pertes extraordinaires		<693 513>	<948 744>
Résultat net après modifications comptables :		16 318 785	15 029 794

Annexe n° 6 : Tableau des engagements reçus et donnés

Intitulé	Notes	31/12/2018	31/12/2017
HB1 Engagements reçus		972 058	912 626
<i>Engagements hypothécaires reçues sur Prêts octroyés</i>		636 850	577 417
<i>Avals, cautions de garanties</i>		335 208	335 209
HB2 Engagements donnés		1 442 297	1 155 024
<i>HB21 Avals, cautions de garanties octroyés au titre d'appel d'offres</i>		1 442 297	1 155 024
<i>HB22 Titres et actifs acquis avec engagements de revente</i>			
<i>HB23 Autres engagements sur titres, actifs ou revenus</i>			
<i>HB24 Autres engagements donnés</i>			
HB3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires			
HB4 Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution			
HB5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance			
HB6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers			

Annexe N° 7 État de flux de trésorerie (méthode directe)

État de flux de trésorerie (méthode directe) GENERAL	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
E1 Encaissements des primes reçues des assurés	E1	166 094 234	147 292 731
E2 Sommes versées pour paiement des sinistres	E2	<66 672 025>	<62 617 613>
E3 Encaissements des primes reçues (acceptations)	E3	526 626	421 682
E4 Sommes versées pour les sinistres (acceptations)	E4	<2 924>	<1 604>
E5 Commissions versées sur les acceptations	E5	<157 445>	<115 901>
E6 Décaissements de primes pour les cessions	E6	<33 581 163>	<18 672 090>
E7 Encaissements des sinistres pour les cessions	E7	12 236 605	10 536 656
E8 Commissions reçues sur les cessions	E8	7 468 636	4 909 801
E9 Commissions versées aux intermédiaires	E9	<14 738 044>	<13 114 723>
E10 Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	E10	<10 809 051>	<11 947 975>
E11 Variation des dépôts auprès des cédantes	E11	<103 409>	<74 257>
E12 Variation des espèces reçues des cessionnaires	E12	6 229 891	3 514 289
E13 Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	E13	<122 063 920>	<119 532 286>
E14 Encaissements liés à la cession de placements financiers	E14	86 502 917	92 017 194
E15 Taxes sur les assurances versées au Trésor	E15	<12 798 922>	<10 104 876>
E16 Produit financiers reçus	E16	13 423 410	17 242 414
E17 Impôts sur les bénéfices payés	E17	-	-
E18 Autres mouvements	E18	<23 284 938>	<31 308 412>
<i>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</i>		8 270 479	8 445 030
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
V1 Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	V1	0	0
V2 Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	V2	0	89 667
V3 Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinées à l'exploitation	V3		
V4 Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation	V4		
V5 Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	V5		
V6 Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	V6		
<i>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</i>		0	89 667
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
F1 Encaissements suite à l'émission d'actions	F1		
F2 Dividendes et autres distributions	F2	<9 576 446>	<8 778 621>
F3 Encaissements provenant d'emprunts	F3		
F4 Remboursements d'emprunts	F4		
F5 Augmentation/Diminutions des ressources spéciales	F5		
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>		<9 576 446>	<8 778 621>
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités			
	L1	255 350	<247 000>
Variations de trésorerie		<1 050 618>	<490 924>
Trésorerie de début d'exercice		8 830 742	9 321 666
Trésorerie de fin d'exercice		7 780 124	8 830 742

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Présentation de l'entreprise, de ses opérations et de ses activités

- **Dénomination sociale :** Compagnie d'Assurances et de Réassurances « **ASTREE** »
- **Date de constitution :** 22/10/1949
- **Forme juridique :** S.A faisant appel public à l'épargne
- **Siège social :** 45, Avenue Kheireddine Pacha – Tunis, B.P. 780 TUNIS Cedex
- **Capital Social :** 30 000 000 DT
- **Branches exploitées :** Toutes branches
- **Principaux Réassureurs :**
 - MUNCHENER RUCK
 - PARTNER RE
 - TUNIS RE
 - SCOR
 - CCR
 - EULER
 - EUROPE ASSISTANCE
- **Conseil d'Administration**
 - M. Mohamed Habib BEN SAAD; Président du Conseil d'Administration ;
 - M. Abdel Monem KOLSI, Directeur Général ;
- **Administrateurs**
 - M. Zouheir HASSEN ;
 - M. Ahmed KAMMOUN ;
 - M. Pierre REICHERT, représentant le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.
 - M. Kamel JENDOUBI, représentant la Banque de Tunisie.
 - M. Eric CHARPENTIER, représentant la Banque Fédératrice du crédit Mutuel.
- **Réseau de production :**
 - Bureau Direct
 - **69** Agences d'assurances
 - **41** Courtiers

▪ **Nom et siège de la société mère qui publie les comptes consolidés :**

- La Banque de Tunisie, 2 Rue de Turquie 1001- Tunis.

1. Faits marquants de l'exercice

A/ Le secteur des assurances :

Les faits saillants ayant marqué l'activité du secteur des assurances en 2018 :

- Actualisation du tarif de la taxe unique sur les assurances selon l'article 48 de la loi 66-2017 du 17 décembre 2017. Ces taux sont relevés de 5% à 6% et de 10% à 12%.
- La présentation par le Comité Général des Assurances d'un projet de refonte du code des assurances (projet en cours d'examen au niveau de la FTUSA).
- La mise à jour par le Comité Général des Assurances du cadre réglementaire spécifiant les diligences des compagnies d'assurances en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, à travers la circulaire n°01/2018, du 02 Mars 2018.
- L'organisation en Tunisie au mois de Juin 2018, de la 32ième conférence de l'Union Générale des Assureurs Arabes (GAIF).
- La mise en place par la tutelle d'un nouveau cadre réglementaire organisant les travaux d'audit de l'actuaire externe (réf : circulaire n°03/2018 du 11/07/2018 du Comité Général des Assurances).
- L'annonce officielle par la tutelle en novembre 2018 de l'entrée en exploitation effective de la Centrale des Risques Auto, et ce à compter du 1er janvier 2019, avec un accès direct et en temps réel à la Centrale des Risques pour les différentes compagnies du marché.
- La révision de la contribution au fonds de garantie des assurés par Décret n°2018-1050 du 17 décembre 2018, en la portant de 1 dinar à 3 dinars, décomptée sur la base de chaque quittance de prime émise relative à l'ensemble des contrats d'assurance.

B/ Activité de la Compagnie en 2018 :

▪ Production :

Situation comparative des primes émises au 31/12/2018 (hors acceptation) : En DT

Branche	31/12/2018	Part %	31/12/2017	Part %
Automobile	55 961 222	35,87	51 564 922	35,78
Vie	36 322 723	23,27	32 312 479	22,42
Maladie	21 276 925	13,64	25 979 905	18,03
Transport et aviation	10 828 445	6,94	5 675 686	3,94
Multirisques	9 488 987	6,08	7 267 218	5,04
Incendie	5 157 965	3,31	4 927 740	3,42
Individuelle	825 091	0,53	788 678	0,55
Responsabilité Civile	5 620 578	3,60	4 317 270	3,00
Risques Spéciaux	4 691 889	3,01	5 110 503	3,55
Risques Agricoles	1 120 649	0,72	1 051 804	0,73
Invalidité	2 218 089	1,42	2 806 196	1,95
Assistance	772 565	0,50	820 099	0,57
Assurance-Crédit	1 150 243	0,74	790 605	0,55
Vol	543 258	0,35	676 524	0,47
Bris de glaces et dégâts des eaux	27 442	0,02	30 017	0,02
	156 006 071	100	144 119 646	100

Source : Etats de production au 31/12/2018

Au terme de l'exercice 2018, le chiffre d'affaires de la Compagnie a atteint un montant de **156,006 MD** contre **144,120 MD** à la même période en 2017, soit une enveloppe en primes additionnelles d'environ 11,886 MD qui correspond à une progression de **8,25 %**.

▪ Structure du portefeuille :

La croissance du niveau d'activité de la Compagnie, en 2018, s'est accompagnée d'une certaine modification de la structure de son portefeuille, dont les plus importantes sont :

- La branche **Automobile** consolide sa position de leadership dans le portefeuille de la Compagnie avec une quasi-stagnation de sa part, soit **35,87%**.
- Une avancée de **0,86 point** du poids de la branche **Vie (23,28%** contre **22,42%** au 31/12/2017). Celle-ci renforce sa position au **second rang** dans la structure globale du portefeuille de la Compagnie.
- La branche **Maladie** maintient sa position au **3^{ème} rang** dans la structure globale du portefeuille de la Compagnie, en dépit du recul de sa part de 4 points soit **13,64%** contre **18,03%** au 31/12/2017.

- Une avancée de la part de la branche **Transport** de **3 point** (**6,94%** contre **3,94%** au 31/12/2017).

- **Sinistres :**

La **sinistralité globale** de la Compagnie est en **aggravation de 5,64 points** (**55,27%** contre 49,63% en 2017). Celle-ci est imputable essentiellement à l'aggravation de la sinistralité des branches **Incendie** de **303,27 points** (S/P : **327,07%**), **Auto** de **1,72 points** (S/P : **69,28%**) et **Risques spéciaux** de **16 points** (S/P : **49,29%**).

L'aggravation importante au niveau de la sinistralité est imputable essentiellement à la survenance d'un ensemble de sinistres liés aux inondations.

- **Encaissements :**

Au 31 décembre 2018, le ratio d'encaissement s'est établi à **76,60 %** contre **74,99%** en 2017.

- **Placements :**

- L'ensemble des placements nets de la Compagnie totalise, au 31 décembre 2018, un montant net de **383 953 778 DT** contre **347 826 427 DT** à la même date une année auparavant, soit une progression de **10,39%**.
- Le revenu total des placements de la Compagnie totalise, au 31/12/ 2018, un montant de **26 015 665 DT** contre **23 401 823 DT** en 2017.

- **Réassurance & Acceptation :**

- Les soldes de la réassurance Non Vie & Vie se sont établis au 31/12/2018 respectivement à **421 640 DT** et **(114 155) DT** contre **11 548 906 DT** et **195 090 DT** au 31/12/2017. Quant aux Acceptations, le résultat bénéficiaire a observé une diminution de **75,36%** en passant de **542 319 DT** en 2017 à **133 601 DT** en 2018.

- **Les autres produits & charges techniques :**

- Au 31/12/2018, les autres produits techniques Non Vie se sont établis **900 134 DT** contre **174 264 DT** en 2017.
- Les autres charges techniques Non Vie & Vie se sont élevées respectivement à **5 867 275 DT** et **284 991 DT** contre **8 128 491 DT** et **1 674 879 DT**, une année auparavant.

2. Normalisation comptable

- Les états financiers sont établis par référence aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, portant promulgation du système comptable des entreprises et conformément aux principes et méthodes comptables définis par le décret 96-2459, portant promulgation du cadre conceptuel comptable.
- Les divers postes de bilan et des états de résultats sont déterminés à partir des regroupements des comptes principaux. Ces mêmes comptes sont alimentés par les comptes imputables ayant fait l'objet des écritures d'origine et ce conformément aux tableaux de rattachement des comptes aux états financiers.

- L'évaluation, la comptabilisation et la présentation des divers postes des états financiers ont été effectuées conformément aux normes suivantes :
 - Norme comptable **n°26** relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
 - Norme comptable **n°27** relative au contrôle interne et à l'organisation comptable dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
 - Norme comptable **n°28** relative aux revenus dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
 - Norme comptable **n°29** relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
 - Norme comptable **n°30** relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
 - Norme comptable **n°31** relative aux placements dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance.

3. Principes comptables et méthodes d'évaluation appliqués aux divers postes du bilan et des comptes de résultats

4.1 / Primes émises et acceptées :

Les primes correspondent aux primes émises et acceptées, hors taxes, brutes de réassurance et nettes d'annulations et de ristournes. Elles comprennent une estimation des primes à émettre pour la part acquise à l'exercice et une estimation des primes à annuler postérieurement à la date d'arrêté des comptes.

4.2 / Opérations techniques d'assurance Non Vie :

▪ Provision pour primes non acquises :

Les provisions pour primes non acquises sont des provisions destinées à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime ou, à défaut, du terme du contrat. Ces provisions sont calculées, séparément pour chaque contrat d'assurance, sur la base de la méthode du « prorata temporis » et portent sur la prime commerciale ; c'est à dire la prime du risque, majorée des différents chargements.

Le calcul est réalisé sur la base des primes nettes de cessions dans une première phase, puis dans une seconde phase sur la base de la partie des primes cédées. La provision pour primes non acquises relative aux cessions ne doit en aucun cas être portée au passif du bilan pour un montant inférieur à celui pour lequel la part du réassureur dans la provision pour primes non acquises figurant à l'actif.

▪ **Frais d'acquisition reportés :**

Les frais d'acquisition des contrats, incluant notamment les commissions d'acquisition et les frais internes liés à l'établissement des contrats, sont répartis sur la durée de vie des contrats selon les mêmes règles que la provision pour primes non acquises.

La part des frais d'acquisition relative à la période comprise entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime est constatée à l'actif du bilan dans le poste « frais d'acquisition reportés » inclus dans les autres éléments d'actif. La variation des frais d'acquisition reportés est comprise dans les frais d'exploitation au compte de résultat.

Ces frais sont évalués en appliquant au montant des primes non acquises le coefficient des frais d'acquisition déterminé par le rapport des frais d'acquisition aux primes émises.

▪ **Montants payés :**

Ce poste est composé des éléments suivants :

- Sinistres réglés durant l'exercice relatifs à l'exercice en cours et aux exercices antérieurs nets de recours encaissés ;
- Montant des rentes et des rachats de rentes payés au cours de l'exercice relatifs aux branches accident du travail et invalidité ;
- Frais de règlement des sinistres notamment les frais relatifs aux services régulateurs de sinistres et les commissions affectées à la gestion des sinistres.

▪ **Provisions pour sinistres à payer :**

Les provisions pour sinistres à payer correspondent au coût total estimé que représentera pour l'entreprise d'assurances le paiement de tous les sinistres survenus jusqu'à la fin de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres. La provision pour sinistres à payer est calculée pour son montant brut sans tenir compte des recours à encaisser. Elle tient compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan.

Ces provisions incluent aussi une provision pour frais de gestion déterminée en fonction des taux de frais réels observés.

▪ **Provision pour participation aux bénéfices et ristournes Non Vie :**

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéfices et ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés.

Le montant de la participation aux bénéfices est évalué selon les engagements contractuels de la compagnie.

- **Autres provisions techniques :**

- **Provision pour risques en cours :**

La provision pour risques en cours représente les montants à provisionner en supplément des primes non acquises pour couvrir les risques à assumer. Cette provision est destinée à faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux contrats d'assurance en cours excédent le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

Le poste « Autres provisions techniques » comprend également une réserve de rente d'invalidité et les arrérages de rentes à payer.

- **Provision mathématique de rentes :**

Les provisions mathématiques des rentes sont constituées lorsque les indemnités au titre d'un sinistre seront versées sous forme d'annuités. Ces provisions correspondent à la valeur actuelle probable des montants qui seront versés, sous forme de rentes et accessoires de rentes, postérieurement à la clôture de l'exercice au titre d'évènements qui se sont réalisés antérieurement à la clôture de l'exercice. Elles sont calculées sur la base de méthodes actuarielles reconnues. Le montant de la provision mathématique des rentes est majoré de 5% à titre de chargement de gestion.

4.3 / Opérations techniques d'assurance vie :

- **Provision mathématique Vie :**

La provision mathématique représente la différence, à la date d'inventaire, entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et par l'assuré.

La provision mathématique comprend la valeur actuarielle estimée des engagements de l'entreprise d'assurance y compris les participations aux bénéfices déjà allouées et déduction faite de la valeur actuarielle des primes futures. Le calcul de cette provision se fait sur la base de la prime commerciale en excluant les chargements d'acquisition des contrats. La provision mathématique est calculée contrat par contrat sur la base des normes techniques telle que définie par l'arrêté du ministre des finances du 5 janvier 2009 et des formules actuarielles figurant au niveau des notes techniques.

- **Provision pour sinistres à payer :**

Les provisions pour sinistres à payer représentent la dette de l'entreprise d'assurance envers ses assurés pour les sinistres, rachats arrivés à échéance déclarés mais non encore décaissés par l'entreprise d'assurance ainsi que les sinistres survenus mais non encore déclarés (les sinistres tardifs).

- **Provision pour participation aux bénéfices et ristournes Vie :**

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéfices et ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés.

- **Provision d'égalisation :**

La provision d'égalisation comprend les montants provisionnés pour permettre d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir dans le cadre des opérations d'assurance.

4.4 / Les opérations de réassurance & d'acceptation

Lors de l'arrêté des comptes, les opérations courantes au titre de la réassurance et de l'acceptation sont comptabilisées sur la base des décomptes trimestriels. Les opérations d'inventaire sont comptabilisées sur la base d'un bilan de réassurance et d'acceptation consolidé.

4.5 / Les opérations financières & non techniques :

▪ Placements :

Les placements et les produits y afférents sont comptabilisés conformément à la norme NC31. Aucune anticipation ou report n'est effectué sur les produits comme l'exige la norme NC19, les dividendes, intérêts courus non échus et les loyers sont comptabilisés à la date de leur réalisation effective.

La répartition des produits des placements nets des charges aux différentes catégories est effectuée conformément à la norme NC27.

▪ Provision pour dépréciation des placements et des créances :

L'évaluation des placements est appliquée conformément à la norme des placements NC31.

La méthode de provisionnement des créances nées d'opérations d'assurance directe est celle instaurée par la tutelle (circulaire « CGA » datée du 29 Mars 2017) et qui consiste à constater des provisions sur :

- Les créances envers les assurés à concurrence de 20% pour les créances datant de (N-1) et 100 % pour les créances datant de (N-2 & antérieures) ;
- Les créances envers les intermédiaires : à concurrence de 20% ,60%, 80% et 100% pour les créances datant respectivement de (N), (N-1), (N-2) et (N-3 & antérieures).

Toutefois, un complément de provision est constaté en plus de la méthode de la tutelle pour permettre de couvrir les arriérés présentant un risque supérieur.

La méthode de provisionnement des autres éléments des créances est calculée au cas par cas relativement à l'échéance de l'impayé, la qualité du créancier et de l'avancement de la procédure du contentieux le cas échéant.

4.6 / Ventilation des frais généraux par destination :

Les frais généraux sont comptabilisés initialement par nature, puis ventilés par destination dans les postes des comptes de résultats au moyen de clés de répartition s'appuyant sur des indices d'activité. Les clefs de répartition analytique sont objectives et contrôlables. Par ailleurs, la présentation des frais se présentent comme suit :

- Les frais de gestion des placements sont inclus dans les charges des placements ;
- Les frais de règlement des sinistres sont compris dans les charges de sinistres ;
- Les frais d'acquisition des contrats, les frais d'administration et les autres charges techniques apparaissent au niveau de la rubrique « frais d'exploitation » correspondante aux comptes de résultats vie et non vie. Les commissions reçues des réassureurs sont inscrites en déduction de ce poste dans la mesure où ces commissions ne sont pas considérées comme un revenu mais comme une couverture des frais de gestion engagés par l'assureur.

5. Notes sur le Bilan

5.1 / Mouvements sur les éléments de l'actif

Les mouvements sur les éléments d'actif sont présentés au niveau de l'annexe N°8.

5.2 / Etat récapitulatif des placements

L'état récapitulatif des placements reprenant la valeur brute, nette et la juste valeur des placements est présenté au niveau de l'annexe N° 9.

5.3 / Ventilation des créances et dettes selon la durée résiduelle

Créances	Moins d'un an	1 an et (-) de 5 ans	Plus que 5 ans	Total
Primes acquises et non émises	5 295 169	-	-	5 295 169
Autres créances nées d'opération d'assurance directe	40 771 062	15 924 864	2 876 231	59 572 157
Créances indemnisées, subrogées à l'entreprise d'assurance	5 624 726	2 257 749	-	7 882 475
Créances nées d'opération de Réassurance	2 243 212	614 433	-	2 857 645
Personnel	245 241	-	-	245 241
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	6 446 117	-	-	6 446 117
Débiteurs divers	160 535	-	961 300	1 121 835
Total :	60 786 062	18 797 046	3 837 531	83 420 639

Dettes	Moins d'un an	1 an et (-) de 5 ans	Plus que 5 ans	Total
Dettes nées d'opération d'assurance directe	6 061 365	2 367 523	427 605	8 856 493
Dettes nées d'opération de réassurance	15 326 793	3 364 417	-	18 691 210
Dettes indemnisées, subrogées à l'entreprise d'assurance	1 347 515	540 888	-	1 888 403
Dépôts et cautionnements reçus	-	-	530 086	530 086
Personnel	1 414 622	-	-	1 414 622
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	8 966 028	-	-	8 966 028
Créditeurs divers	764 709	-	-	764 709
Total :	33 881 032	6 272 828	957 691	41 111 551

5.4 / Capitaux propres

Le capital de l'entreprise « Astrée » s'élève à 30 000 000 DT constitué par 6 000 000 actions nominatives de 5 dinars chacune.

Le détail des mouvements ayant affecté la composition des fonds propres et la ventilation des réserves au 31 décembre 2018 se détaille comme suit :

	Capital	Réserves	Autres capitaux propres	Dividendes	Résultat reporté	Résultat de l'exercice
Solde au 31/12/2017	30 000 000	24 155 873	35 633 815		11 797 136	15 029 794
Affectation AGO du 10 Mai 2018	-	1 400 000	7 027 500	9 600 000	<2 997 706>	<15 029 794>
Résultat 2018	-	-	-	-	-	16 318 785
Solde au 31/12/2018	30 000 000	25 555 873	42 661 315	9 600 000	8 799 430	16 318 785

Il ressort de l'analyse des capitaux propres de l'entreprise « ASTREE » que les sommes au 31/12/2018 non soumises à la retenue à la source prévue par l'article 19 de la loi des finances 2014 s'élèvent à 36 284 473 DT détaillées comme suit :

Réserve légale	2 000 000
Réserve facultative	105 870
Primes d'émission	4 206 546
Primes de fusion	407 974
Autres réserves	111 483
Résultat reporté (Créditeur)	249 785
Réserve pour réinvestissements exonérés	27 254 130
Réserve spéciale de réévaluation	1 948 685
Total :	36 284 473

Conformément à la décision de l'AGO en date du 10 Mai 2018, la répartition du résultat 2017 a été effectuée comme suit :

Résultat au 31/12/2017 :	15 029 794
Résultat reporté :	11 797 136
Total à distribuer :	26 826 930

Réserve légales	<1 000 000>
Réserve pour réinvestissements exonérés	<7 027 500>
Réserve pour réserves facultatives	<10 000 000>
Résultat reporté :	8 799 430

La ventilation des réserves est présentée au niveau de la note **P** dans la rubrique informations diverses sur le bilan. Par ailleurs, aucun élément du bilan n'ayant fait l'objet d'une réévaluation durant l'exercice 2018.

5.5 / Provisions pour sinistres à payer

Récapitulation de la provision pour sinistres à payer Vie et Non Vie				
LIBELLE	Non Vie	Vie	31/12/2018	31/12/2017
Provision pour sinistres à payer	120 636 672	2 534 426	123 171 098	102 686 756
Chargement de gestion	9 879 933	331 505	10 211 438	8 807 064
Prévision de recours à encaisser	<2 241 397>		<2 241 397>	<2 209 768>
Provision SAP Acceptations	778 567		778 567	718 392
TOTAL	129 053 775	2 865 931	131 919 706	110 002 444

L'état des règlements et des provisions pour sinistres à payer par exercice de survenance est présenté en annexe N°10.

5.6 / Informations diverses sur le bilan

A – Actif du bilan

Note – A 1 – Actifs incorporels

LIBELLE	Montant brut	Amorti.	VNC 31/12/2018	VNC 31/12/2017
Logiciels	1 623 474	<949 001>	674 473	332 734
TOTAL	1 623 474	<949 001>	674 473	332 734

Note – A 2 – Actifs corporels d'exploitation

LIBELLE	Montant brut	Amorti.	VNC 31/12/2018	VNC 31/12/2017
AC 21 – Installations techniques et machines	5 587 465	<4 361 938>	1 225 527	1 031 344
AC 22 – Autres installations, outillages et mobiliers	1 078 278	<939 647>	138 631	150 970
AC 23 – Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	9 728	-	9 728	9 728
TOTAL	6 675 471	<5 301 585>	1 373 886	1 192 042

Note – A 3 – Placements

A 3.1 – Terrains, constructions et actions des sociétés immobilières non cotées

LIBELLE	Montant brut	Amorti.	VNC 31/12/2018	VNC 31/12/2017
AC 311- Terrains et constructions d'exploitation	3 855 502	<2 413 068 >	1 442 434	1 530 466
AC 312 – Terrains et constructions hors exploitation	13 516 385	<2 929 632>	10 586 753	7 203 138
AC 313 – Parts et actions dans des sociétés immobilières non cotées	9 096 500	-	9 096 500	9 096 500
TOTAL	26 468 387	<5 342 700>	21 125 687	17 830 105

A 3.2 – Placements dans les entreprises liées & Participations

LIBELLE	Montant brut	Provision	VNC 31/12/2018	VNC 31/12/2017
AC 321 – Parts dans des entreprises liées	26 102 517	-	26 102 517	26 102 517
AC 323 – Parts dans les entreprises avec lien de participation	6 101 906	-	6 101 906	6 101 904
TOTAL	32 204 423	-	32 204 423	32 204 421

A 3.3 – Autres placements financiers

LIBELLE	Montant brut	Amorti.	VNC 31/12/2018	VNC 31/12/2017
AC 331 – Actions, autres titres à revenu variable	108 702 923	<15 570 369>	93 132 554	83 338 647
AC 332 – Obligations et autres titres à revenu fixe	104 134 020	<416>	104 133 604	102 704 774
AC 333 – 334 Prêts	1 479 424	<120 027>	1 359 397	1 046 142
AC 335 – Dépôts monétaires	130 555 000	-	130 555 000	108 970 000
TOTAL	344 871 367	<15 690 812>	329 180 555	296 059 563

A 3.4 – Créances pour espèces déposés auprès des entreprises cédantes

LIBELLE	31/12/2018	31/12/2017
Provisions pour Primes non acquises acceptations	664 546	577 042
Provisions pour Sinistres à payer acceptations	778 568	1 155 297
TOTAL	1 443 114	1 732 339

Note – A 4 – Part des réassureurs dans les provisions techniques

LIBELLE	31/12/2018	31/12/2017
AC 510 – Provisions pour primes non acquises	11 092 861	8 236 053
AC 530 – Provisions pour sinistres vie	430 537	-
AC 531 – Provisions pour sinistres non vie	34 963 916	22 363 197
AC 550 – Provisions d'égalisation et d'équilibrage Non vie	-	266 244
TOTAL	46 487 314	30 865 494

Note - A 5 – Créances

A 5.1 – Créances nées d'opérations d'assurances directes

A 5.1.1 - Primes acquises et non émises

LIBELLE	31/12/2018	31/12/2017
Primes acquises et non émises non vie	6 327 395	6 229 455
Primes acquises et non émises vie	1 151 256	1 118 740
S/Total :	7 478 651	7 348 195
Primes à annuler	<2 183 482>	<2 167 626>
TOTAL	5 295 169	5 180 569

A 5.1.2 – Autres créances nées d'opérations d'assurances directes

LIBELLE	31/12/2018	31/12/2017
Quittances de primes à recevoir	50 714 647	49 065 021
Primes/Sinistres Affaires en Co-assureurs	90 063	46 347
Comptes à régulariser agences, courtiers et Bureau Direct – Débit	4 903 883	3 822 094
Effets à recevoir et Effets Impayés	3 228 310	1 304 945
Chèques impayés	635 254	514 881
S/Total :	59 572 157	54 753 288
Provisions au titre des arriérés primes	<19 232 408>	<17 086 014>
Provision au titre des chèques impayés	<635 254>	<514 881>
Provision au titre des effets impayés	<1 170 509>	<1 198 827>
TOTAL	38 533 986	35 953 566

A 5.1.3 – Créances indemnisées, subrogées à l'entreprise d'assurance

LIBELLE	31/12/2018	31/12/2017
Avances sur recours matériels	1 923 874	1 310 177
Avances sur recours corporels	1 591 077	1 541 531
Indemnisation Directe des Assurés	2 132 184	2 080 390
Sinistres officiels	1 523	1 523
Autres créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	2 233 817	780 152
S/Total :	7 882 475	5 713 773
Provisions pour dépréciation de créances	<1 043 802>	<756 384>
TOTAL	6 838 673	4 957 389

A 5.2 – Créances nées d'opération de réassurance

LIBELLE	31/12/2018	31/12/2017
Cessionnaires	2 751 766	1 142 164
Cédantes	105 879	120 650
S/Total :	2 857 645	1 262 814
Provision pour dépréciation de créances	<614 433>	<614 433>
TOTAL	2 243 212	648 381

5.3 – Autres créances

A 5.3.1 – Personnel

LIBELLE	31/12/2018	31/12/2017
Avances au personnel	136 126	110 261
Autres avances	109 115	96 982
TOTAL	245 241	207 243

A 5.3.2 – Etat, Organismes de Sécurité Sociale, Collectivités Publiques

LIBELLE	31/12/2018	31/12/2017
Acomptes provisionnels	5 977 090	4 158 487
Avances sur impôts/sociétés	348 888	122 267
Autres	120 139	184 256
TOTAL	6 446 117	4 465 010

A 5.3.3 – Débiteurs divers

LIBELLE	31/12/2018	31/12/2017
Compte de liaison avec la délégation Maroc	899 549	750 908
Avances	222 285	223 928
S/Total :	1 121 834	974 836
Provision pour dépréciation	<1 109 940>	<961 299>
TOTAL	11 894	13 537

Note A 6 – Autres éléments d'actif

A 6.1 – Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse

LIBELLE	31/12/2018	31/12/2017
Banques, CCP et chèques à l'encaissement	3 285 146	6 743 858
Effets remis à l'encaissement	4 374 515	2 086 776
Autres	120 463	108
TOTAL	7 780 124	8 830 742

A 6.2 – Frais d'acquisition reportés

Conformément aux principes comptables adoptés par la Compagnie et ci-dessus évoqués, les frais d'acquisition reportés s'élèvent au 31/12/2018 à **3 792 727 DT** contre **3 569 413 DT** au 31/12/2017.

A 6.3 – Compte de régularisation Actif

A 6.3.1 – Intérêts et loyers acquis et non échus

LIBELLE	31/12/2018	31/12/2017
Intérêts s/Valeurs Mobilières courus et non échus	8 145 804	6 694 352
Loyers échus et à recevoir	163 916	182 842
TOTAL	8 309 720	6 877 194

A 6.3.2 – Autres comptes de régularisation actif

LIBELLE	31/12/2018	31/12/2017
Autres comptes de régularisation Actif	2 314 545	934 226
Autres charges constatées ou payées d'avance	8 110	29 547
Estimation de réassurance et d'acceptation	5 770	5 770
TOTAL	2 328 425	969 543

Note – P – Capitaux propres et passif du Bilan

Note -P1 - Capitaux propres

LIBELLE	31/12/2018	31/12/2017
P 1.1 – Capital social	30 000 000	30 000 000
P 1.2 – Réserves et primes liées au capital	25 555 873	24 155 873
Réserve légale	3 000 000	2 000 000
Réserve facultative	17 829 870	17 429 870
Primes d'émission	4 206 546	4 206 546
Primes de fusion	407 974	407 974
Autres réserves	111 483	111 483
P 1.3 – Autres capitaux propres	42 661 315	35 633 815
Réserves spéciales de réévaluation	1 948 685	1 948 685
Réserves pour réinvestissements exonérés	40 712 630	33 685 130
P 1.4 – Résultat reporté	8 799 430	11 797 136
S/Total :	107 016 618	101 586 824
P 1.5 – Résultat de la période	16 318 785	15 029 794
TOTAL CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION :	123 335 404	116 616 618

Note - P 2 – Passif

P 2.1 – Provisions pour autres risques et charges

Le solde de la provision pour autres risques et charges se présente comme suit :

LIBELLE	31/12/2018	31/12/2017
Provision d'ouverture	9 472 109	7 132 109
Constitution	2 000 000	2 340 000
Provision d'ouverture	11 472 109	9 472 109

P 2.2 – Provisions techniques brutes

LIBELLE	31/12/2018	31/12/2017
PA 310- Provisions pour primes non acquise Non vie	37 268 618	33 716 646
PA 320- Provisions d'assurance Vie	141 330 458	115 667 038
PA 330- Provisions pour sinistre Vie	2 865 931	2 635 102
PA 331- Provisions pour sinistre Non Vie	129 053 775	107 367 343
PA 340- Provisions pour P.B & Ristournes Vie	2 252 034	1 414 896
PA 341- Provisions pour P.B & Ristournes Non Vie	2 155 631	1 715 621
PA 350- Provisions pour Egalisation & Equilibrage Non Vie	-	281 510
PA 360- Autres provisions techniques Vie	577 493	787 248
PA 361- Autres provisions techniques Non Vie :	3 095 015	2 957 603
- Réserve mathématique de rentes	2 997 488	2 905 237
- Réserve d'invalidité	77 883	29 016
- Arrérages à payer	19 644	19 644
- Provision pour risque en cours	-	3 706
TOTAL	318 598 956	266 543 005

P 2.3 – Dettes pour dépôts en espèces reçus des Cessionnaires :

LIBELLE	31/12/2018	31/12/2017
Provisions pour sinistres non vie	13 817 295	14 900 819
Provisions pour sinistres vie	430 537	-
Provisions pour primes non acquises	3 774 495	4 572 441
TOTAL	18 022 327	19 473 260

P 2.4 – Autres Dettes

P 2.4.1 – Dettes nées d'opérations d'assurance directe

P 2.4.1.1 – Autres dettes nées d'opérations d'assurance directe

LIBELLE	31/12/2018	31/12/2017
Commissions sur arriérés	5 796 145	5 718 955
Comptes de régularisation	2 751 041	2 133 103
Primes affaires collectives à payer	309 307	432 701
TOTAL	8 856 493	8 284 759

P 2.4.1.2 – Dettes indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance

LIBELLE	31/12/2018	31/12/2017
Comptes intermédiaires Sinistres	1 289 241	1 211 524
Sinistres officieux	498 699	253 425
Recours client	100 463	80 514
TOTAL	1 888 403	1 545 463

P 2.4.2 – Dettes nées d'opérations de réassurances

LIBELLE	31/12/2018	31/12/2017
Cessionnaires	17 716 169	15 021 606
Cédantes	949 486	1 226 464
Rétrocessionnaires	25 555	25 429
TOTAL	18 691 210	16 273 499

P 2.5 – Autres dettes

P 2.5.1 – Dépôts et cautionnements reçus

LIBELLE	31/12/2018	31/12/2017
Dépôts de Garanties en espèces des Assurés	378 503	370 503
Dépôts de Garanties en espèces des locataires	151 583	123 358
TOTAL	530 086	493 861

P 2.5.2 – Personnel

LIBELLE	31/12/2018	31/12/2017
Dettes provisionnées pour congés payés	605 484	560 000
Autres charges à payer	640 808	558 761
Autres dettes	168 330	93 152
TOTAL	1 414 622	1 211 913

P 2.5.3 – Etats, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques

LIBELLE	31/12/2018	31/12/2017
Impôts sur les Sociétés et autres charges fiscales à payer	5 998 691	7 844 619
Cotisations Sociales	987 154	793 824
Taxes d'assurance à payer	820 514	640 996
Retenues à la source	579 669	503 891
Autres charges sociales à payer	580 000	380 000
TOTAL	8 966 028	10 163 330

P 2.5.4 – Crédoiteurs divers

LIBELLE	31/12/2018	31/12/2017
Actionnaires, dividendes à payer	241 017	217 463
Dettes sur acquisition d'immobilisations et de valeurs mobilières de Placement	292 738	232 807
Autres crédoiteurs divers	230 954	307 120
TOTAL	764 709	757 390

P 2.6 – Autres passifs

P 2.6.1 – Comptes de régularisation Passif

LIBELLE	31/12/2018	31/12/2017
Encaissements en instance d'affectation	141 583	198 575
Intérêts et loyers perçus ou comptabilisés d'avance	28 830	52 673
Autres comptes de régularisation Passif	1 603 982	802 829
TOTAL	1 774 395	1 054 077

4. Informations diverses sur l'état de résultat

6.1 / Ventilation des produits & charges de placement

La ventilation des produits et charges de placement est présentée au niveau de l'annexe N°11.

6.2 / Résultats techniques par catégorie d'assurances

Les résultats techniques vie et non vie sont présentés respectivement en annexes N°12 et N°13.

6.3 / Affectation des produits aux différentes catégories

Les produits des placements sont ventilés au prorata de la moyenne des montants des provisions techniques à l'ouverture et des montants des provisions techniques à la clôture.

La méthode de cantonnement des produits et charges de placements est effectuée conformément à la norme NC27.

6.4 / Ventilation des charges de personnel

L'effectif du personnel se détaille au 31 décembre 2018 comme suit :

CATEGORIE	31/12/2018	31/12/2017
Cadres	118	106
Agents d'encadrement	37	48
Agents d'exécution	31	30
Personnel de services	2	3
Personnel en détachement	1	1
TOTAL	189	188

Les frais de personnel s'élèvent au 31/12/2018 à la somme de 11 132 742 DT et sont ventilés comme suit :

CATEGORIE	MONTANT	
	31/12/2018	31/12/2017
Salaires	7 224 394	6 429 650
Charges sociales	2 133 668	1 971 206
Assurance collective vie	1 630 000	1 430 000
Personnel en détachement	144 680	128 515
TOTAL	11 132 742	9 959 371

6.5 / Charges de commissions

Le montant total des commissions servies aux intermédiaires, s'élevant à la somme de 14 719 176 DT, se détaille comme suit :

CATEGORIE	MONTANT	
	31/12/2018	31/12/2017
Agents généraux	8 076 036	7 785 448
Courtiers	3 079 772	2 976 349
Autres commissions	3 432 656	3 649 792
Commissions Acceptations	130 712	108 681
TOTAL	14 719 176	14 520 270

6.6 / Ventilation des primes par zone géographique

La ventilation par zone géographique des primes émises nettes de taxes et d'annulations en cours, s'élevant à la somme de **156 006 071 DT** au 31 décembre 2018 se détaille comme suit :

ZONE	MONTANT	
	31/12/2018	31/12/2017
Nord	130 111 762	120 999 959
Centre	7 964 842	6 778 465
Sud	17 929 467	16 341 222
TOTAL	156 006 071	144 119 646

6.7 / Ventilation des produits non techniques

Les produits non techniques se détaillent comme suit :

LIBELLE	MONTANT
Profits exceptionnels sur exercice en cours	267 575
Profits exceptionnels sur exercice antérieures	9 720
TOTAL	277 295

6.8 / Ventilation des autres charges non techniques

Les charges non techniques se détaillent comme suit :

LIBELLE	MONTANT
Provision pour risques & charges CNSS	2 000 000
Autres pertes	4 560
TOTAL	2 004 560

6.9 / Tableau de passage du résultat comptable au résultat fiscal

LIBELLE	31/12/2018	31/12/2017
Résultat Comptable	21 866 891	22 619 751
Réintégration	6 038 171	10 833 449
Déductions	<6 007 297>	<7 450 809>
Résultat Fiscal avant réinvestissements exonérés	21 897 765	26 002 391
Réinvestissements exonérés	<8 027 500>	<7 027 500>
Résultat Fiscal	13 870 265	18 974 891
Impôts sur les sociétés	<4 854 593>	<6 641 212>
Contribution Conjoncturelle	<554 811>	<948 745>
Contribution Sociale Solidaire	<138 703>	-
Bénéfice Comptable	16 318 785	15 029 794

6.10 / Provisions d'assurance vie

Les provisions d'assurance vie ont été évaluées conformément aux méthodes comptables décrites dans la rubrique principes comptables. La variation entre le montant d'ouverture et de clôture est présentée comme suit :

LIBELLE	31/12/2018
Provision mathématique vie à l'ouverture	115 667 038
Charges de provisions au 31/12/2018	27 853 579
S/Total :	143 520 617
Capitaux échus, rentes et rachats polices vie payées	<2 190 159>
TOTAL	141 330 458

6.11 / Tableau de raccordement du résultat techniques par catégorie d'assurance aux états financiers

Les tableaux de raccordement des états de résultat techniques vie et non vie sont présentés au niveau des annexes N°15 et N°16.

5. Note sur l'état des engagements hors bilan

Le tableau des engagements reçus et donnés est présenté en annexe N° 6. Conformément à la norme NC26 § 47, la compagnie ne présente aucun engagement à l'égard des dirigeants.

6. Note sur l'état de flux de trésorerie

L'état de flux de trésorerie est présenté en annexe N°7. Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base d'un système de recensement individuel par flux dont l'imputation au niveau des rubriques correspondantes se fait systématiquement après comptabilisation du flux.

7. Comparabilité des comptes

▪ **Changement de méthodes comptables**

Conformément à la norme NC26, aucun changement n'a été opéré au 31 décembre 2018 sur les méthodes d'estimation, d'évaluation et de comptabilisation utilisées au 31 décembre 2017.

7 Diligences spécifiques

- Conformément à l'article 58 bis du Code des Assurances, la marge de solvabilité requise pour la Compagnie est évaluée, au 31 décembre 2018, à **27 789 KDT**. Ainsi, les capitaux propres s'élevant à **123 335 KDT** représentent plus de **4,44 fois** la marge de solvabilité minimum.

- Conformément à l'arrêté du Ministre des Finances de 2001, le taux des actifs admis en représentation des engagements techniques de la Compagnie s'élève, au 31 décembre 2018, à **120,05 %**.



Etat récapitulatif des Placements au 31/12/2018

	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou moins Valeur latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	17 371 887	12 029 187	19 052 502	7 023 315
Parts et actions de Sociétés immobilières non cotées	9 096 500	9 096 500	9 096 500	-
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	92 613 319	77 042 947	123 513 505	46 470 558
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	40 719 820	40 719 820	41 525 799	805 980
Autres parts d'OPCVM	7 574 206	7 574 210	8 605 875	1 031 665
Obligations et autres titres à revenu fixe	104 134 020	104 133 604	104 133 604	0
Autres Dépôts	130 555 000	130 555 000	130 555 000	0
TOTAL :	402 064 753	381 151 268	436 482 786	55 331 518

	<u>Valeur nette</u>	<u>Juste Valeur</u>
Actions cotées	15 165 207	61 635 765
Actions non cotées	61 877 741	61 877 741
Total :	<u>77 042 947</u>	<u>123 513 505</u>
Obligations cotées	18 761 500	18 761 500
Obligations non cotées	12 200 000	12 200 000
Titres de créances négociables et bons du trésor	73 172 104	73 172 104
Total :	<u>104 133 604</u>	<u>104 133 604</u>

Annexe n° 10 : Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2012	2013	2014	2015	2016
<i>Inventaire 2016</i>					
Règlements cumulés	64 583 006	40 207 472	42 547 509	40 788 393	28 202 481
Provisions pour sinistres	5 412 951	7 001 264	12 189 295	16 936 447	36 504 293
Total charges des sinistres	69 995 957	47 208 736	54 736 805	57 724 840	64 706 774
Primes acquises	82 579 031	83 402 780	91 523 084	99 802 503	102 432 504
% sinistres / primes acquises	84,76%	56,60%	59,81%	57,84%	63,17%

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2013	2014	2015	2016	2017
<i>Inventaire 2017</i>					
Règlements cumulés	42 186 464	45 869 816	47 498 576	44 731 676	28 789 854
Provisions pour sinistres	4 206 500	7 488 265	10 503 057	19 340 437	38 902 857
Total charges des sinistres	46 392 964	53 358 081	58 001 633	64 072 113	67 692 712
Primes acquises	83 402 780	91 523 084	99 802 503	102 432 504	110 077 636
% sinistres / primes acquises	55,63%	58,30%	58,12%	62,55%	61,50%

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2014	2015	2016	2017	2018
<i>Inventaire 2018</i>					
Règlements cumulés	47 534 366	50 125 616	50 956 833	45 233 143	14 861 250
Provisions pour sinistres	4 368 261	6 343 016	13 981 123	27 127 966	48 988 197
Total charges des sinistres	51 902 626	56 468 632	64 937 956	72 361 110	63 849 446
Primes acquises	91 523 084	99 802 503	102 432 504	110 077 636	115 465 413
% sinistres / primes acquises	56,71%	56,58%	63,40%	65,74%	55,30%

Annexe n° 11 : Ventilation des charges et produits des placements au 31/12/2018

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des Entreprises liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total	Raccordement
Revenus des placements immobiliers		1 389 447	1 389 447	PRNT11+PRV21
Revenus des participations	5 423 299	18 457 085	23 880 384	PRNT11+PRNT13+PRNT14+PRV21+PRV23+PRV24
Revenus des autres placements		745 835	745 835	PRNT11+PRV21
Autres revenus financiers (Honoraires, commissions)				
Total produits des placements	5 423 299	20 592 366	26 015 665	
Intérêts		575 640	575 640	CHNT11+CHV91
Frais externes et internes	738 357	2 512 845	3 251 202	CHNT11+CHNT12+CHNT13+CHV91+CHV92+CHV93
Autres frais				
Total charges des placements	738 357	3 088 485	3 826 842	

Annexe n°12 : Résultat technique de la catégorie Vie au 31/12/2018

	Vie	Décès	Mixte	Capitalisation	Total
Primes Acquisées	1 210 605	14 105 599	963 270	19 949 146	36 228 621
Charges de prestations	<541 567>	<3 584 359>	<351 961>	<1 372 720>	<5 850 607>
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	<351 935>	<2 387 798>	<400 033>	<21 987 948>	<25 127 714>
Solde de souscription :	317 103	8 133 443	211 276	<3 411 521>	5 250 300
Frais d'acquisition	<109 914>	<1 280 686>	<87 458>	<1 811 238>	<3 289 297>
Autres charges de gestion nettes	<29 034>	<338 293>	<23 103>	<478 438>	<868 868>
Charges d'acquisition et de gestion nettes :	<138 948>	<1 618 980>	<110 561>	<2 289 676>	<4 158 164>
Produits nets de placements	623 656	2 116 137	401 100	4 337 803	7 478 696
Participation aux résultats	<206 465>	-	<143 643>	<1 118 129>	<1 468 238>
Solde Financier :	417 190	2 116 137	257 457	3 219 673	6 010 458
Part des réassureurs dans les primes acquises	-	<615 459>	<17 906>	-	<633 365>
Part des réassureurs dans les prestations payées	-	198 893	-	-	198 893
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-	430 537	-	-	430 537
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	-	-	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	-	117 834	256	-	118 090
Solde de réassurance :	0	131 805	-17 650	0	114 155
Résultat technique 2018 :	595 345	8 762 405	340 522	<2 481 524>	7 216 748
Résultat technique 2017 :	445 112	7 125 002	386 451	<2 535 808>	5 420 758
Variation 2018 - 2017 :	150 233	1 637 403	<45 929>	54 284	1 795 991
	34%	23%	-12%	2%	33%
Informations complémentaires :					
Versement périodique de rente Vie				32 094	32 094
Rachats Vie payés	144 942		77 710	44 596	267 248
Capitaux échus Vie	396 626		198 162	1 296 030	1 890 818
Provisions techniques brutes Vie à la clôture	11 211 871	35 599 914	7 274 330	87 244 343	141 330 458
Provisions techniques brutes Vie à l'ouverture	10 537 405	33 296 469	6 576 769	65 256 395	115 667 038

Annexe n° 13 : Résultat technique par catégorie d'assurance Non Vie au 31/12/2018

Éléments	Auto	Transport	Aviation	Incendie	Responsabilité Décennale	Responsabilité Civile	Risques Agricoles	Autres Dommages aux biens	Assistance A.E.A.	Assurance Crédit	Maladie	Invalité	Individuelle	Loi	Total	Acceptations	Total
Primes acquies																	
PRNV11 Primes émises	55 529 529	10 364 328	372 993	14 184 216	799 086	5 665 697	1 358 970	4 448 840	761 715	1 406 692	20 872 176	2 047 907	784 001	-	118 596 150	421 235	119 017 385
PRNV12 Variation des primes non acquies	1 012 032	407 683	5 239	973 943	385 316	638 315	50 987	18 698	22 432	129 681	-	-	14 855	-	3 464 468	87 504	3 551 972
Charges de prestations																	
CHNV11 Prestations et frais payés	33 832 773	3 390 494	10 507	6 764 854	12 012	352 952	394 310	946 606	1 930	115 814	21 274 144	279 922	137 083	80 367	67 362 140	49 478	67 411 618
CHNV12 Charges de provisions pour prestations diverses	6 507 063	70 873	52 476	9 699 169	49 685	6 589 865	87 120	177 788	550	190 323	844 491	95 554	54 695	32 283	22 113 419	60 176	22 173 595
Solde de souscription :	14 177 661	6 495 278	420 201	3 253 750	451 443	1 915 435	928 527	3 343 144	781 667	1 583 148	442 523	1 672 431	577 368	48 083	25 656 122	224 077	25 880 200
CHNV41, CHNV42 Frais d'acquisition	2 298 313	884 723	4 858	1 349 928	64 604	276 591	253 245	531 120	121 397	443 048	622 567	70 188	86 605	-	7 007 185	-	7 007 185
CHNV43, CHNV5 Autres charges de gestion nettes	8 527 154	1 131 625	51 480	2 415 429	42 289	593 013	312 751	698 637	94 414	238 627	1 332 508	177 142	194 971	1 051	15 811 090	105 739	15 916 829
Charges d'acquisition et de gestion nettes :	10 825 467	2 016 347	56 337	3 765 357	106 893	869 603	565 995	1 229 757	215 811	681 674	1 955 074	247 330	281 576	1 051	22 818 275	105 739	22 924 014
PRNT3 Produits nets des placements	5 786 260	288 193	36 392	1 174 111	174 226	531 935	46 528	306 840	7 291	64 147	269 546	12 485	47 798	56 398	8 802 150	76 555	8 878 705
CHNV3 Participation aux résultats	28 752	151 630	-	15 743	-	15 000	89 066	15 732	-	138 045	444 763	-	-	-	867 266	-	867 266
Solde Financier :	5 757 508	136 563	36 392	1 158 369	174 226	516 935	42 538	322 572	7 291	73 898	175 218	12 485	47 798	56 398	7 934 884	76 555	8 011 439
PRNV11 Part des réassureurs dans les primes acquies	2 912 388	6 927 932	363 059	10 873 907	528 053	2 897 565	610 446	3 264 631	699 214	884 503	-	-	371 716	-	30 333 414	-	30 333 414
CHNV11 Part des réassureurs dans les prestations payées	1 483 414	2 973 984	2 168	5 107 631	441	78 409	266 467	535 147	-	190 902	-	-	52 552	-	10 309 312	-	10 309 312
CHNV12, PRNV12 Part des réassureurs dans les charges de provisions	2 070 575	251 995	50 703	8 444 623	59 826	6 143 172	49 067	111 536	-	191 647	-	-	10 822	-	12 334 475	-	12 334 475
CHNV44 Commissions reçues des réassureurs	1 436 684	404 706	88 386	3 236 667	234 719	425 600	127 361	789 258	193 459	187 070	-	-	144 079	-	7 267 987	-	7 267 987
Solde de Réassurance (2018) :	2 062 865	3 801 237	323 208	6 115 015	352 719	3 749 617	167 551	1 828 690	505 755	1 079 982	-	-	164 263	-	421 640	-	421 640
Solde de Réassurance (2017) :	2 020 136	1 210 793	403 293	5 087 938	259 447	1 305 599	356 001	2 133 501	631 601	554 459	-	-	7 723	-	11 548 906	-	11 548 906
Résultat technique (2018) :	7 046 837	814 257	77 047	254 277	166 056	1 481 514	152 442	607 269	67 392	252 407	- 1 687 769	1 437 586	179 327	7 264	10 351 092	194 893	10 545 985
Résultat technique (2017) :	9 948 831	429 056	4 443	2 125 970	14 507	924 344	196 051	332 151	35 159	189 188	2 273 272	2 148 206	162 964	28 747	13 330 155	613 530	13 943 685
Variation : 2018 - 2017	- 2 901 994	385 201	81 490	- 1 871 694	180 563	557 170	348 493	275 118	102 551	- 63 219	585 503	- 710 620	16 364	36 011	- 2 979 063	- 418 637	- 3 397 700
	-29%	90%	1834%	-88%	1245%	60%	178%	83%	-292%	-33%	26%	-33%	10%	125%	-22%	-68%	-24%
	Dim. Bénéfice	Aug. Bénéfice	Aug. Bénéfice	Dim. Bénéfice	Aug. Bénéfice	Aug. Bénéfice	Aug. Bénéfice	Aug. Bénéfice	Aug. Bénéfice	Aug. Perte	Aug. Bénéfice	Dim. Bénéfice	Aug. Bénéfice	Aug. Bénéfice	Dim. Bénéfice	Dim. Bénéfice	Dim. Bénéfice
Informations complémentaires :																	
Provisions pour primes non acquies à la clôture	22 787 620	1 281 450	74 115	4 997 385	3 055 283	1 631 460	524 480	1 460 548	132 006	439 521	-	-	220 203	-	36 604 072	664 546	37 268 618
Provisions pour primes non acquies à l'ouverture	21 775 588	873 767	79 353	4 023 442	2 669 968	993 146	575 467	1 479 246	154 438	309 840	-	-	205 348	-	33 139 603	577 042	33 716 646
Provisions pour Sinistres à payer à la clôture	82 184 343	2 949 964	433 333	21 179 321	219 557	11 489 352	273 589	3 957 869	634 162	4 000 040	214 189	666 479	73 009	-	128 275 207	778 567	129 053 775
Provisions pour Sinistres à payer à l'ouverture	76 131 701	2 880 929	485 809	11 583 330	290 403	4 904 051	188 975	3 783 376	542 976	4 983 983	185 122	615 066	73 230	-	106 648 951	718 392	107 367 343
Provision pour PB et Ristournes à la Clôture	3 097	1 228 868	114 613	104 538	2 745	8 725	95 322	132 864	12 847	85 646	433 596	30 943	1 093	-	2 155 631	-	2 155 631
Provision pour PB et Ristournes à l'ouverture	41 077	1 094 341	114 613	112 652	-	1 817	6 581	158 768	12 776	1 028	224 659	28 657	1 519	-	1 715 621	-	1 715 621
Provision pour Equilibrage Crédit à la Clôture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	281 509	-	-	-	-	-	-
Provision pour Equilibrage Crédit à l'ouverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres provisions techniques à la clôture :	3 095 015	2 097 468	-	-	-	-	-	-	-	-	-	77 883	919 664	-	3 095 015	-	3 095 015
- Provisions pour risques en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Provisions mathématiques de rentes	2 997 488	2 097 468	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	900 020	-	2 997 488	-	2 997 488
- Arrérages de rentes à payer	19 644	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	19 644	-	19 644	-	19 644
- Réserve des rentes d'invalidité	77 883	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	77 883	-	-	77 883	-	77 883
Autres provisions techniques à l'ouverture :	2 957 604	1 973 154	-	-	-	-	-	3 706	-	-	-	29 016	951 727	-	2 957 604	-	2 957 604
- Provisions pour risques en cours	3 706	-	-	-	-	-	3 706	-	-	-	-	-	3 706	-	3 706	-	3 706
- Provisions mathématiques de rentes	2 905 237	1 973 154	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	932 083	-	2 905 237	-	2 905 237
- Arrérages de rentes à payer	19 644	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	19 644	-	19 644	-	19 644
- Réserve des rentes d'invalidité	29 016	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	29 016	-	-	29 016	-	29 016

**Annexe n° 14 : Tableau récapitulatif des éléments constitutifs
de la participation des assurés aux résultats techniques et financiers au 31/12/2018**

Année d'inventaire	Exercice				
	2014	2015	2016	2017	2018
Participation aux résultats (état de résultat technique)	0	0	0	0	0
* Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)					
* Variation de la provision pour participation aux bénéfices	595 608	1 295 383	270 097	653 773	1 468 238
					0
Participation aux résultats des contrats d'assurance vie					
* Provisions mathématiques moyennes	105 782 505	95 512 387	86 251 329	105 531 693	128 498 748
* Montant minimum de participation	0	0	0	0	0
* Montant effectif de la participation dont attribuée (y compris intérêts techniques) dont variation de la provision pour PB	0	0	0	0	0

La première partie du tableau correspond à la décomposition du poste participation aux bénéfices et ristournes de l'état de résultat technique de l'assurance vie en participation attribuée aux contrats et variation de la provision pour participation aux bénéfices. Ces éléments sont obtenus à partir de la nomenclature comptable. La seconde partie du tableau reprend les éléments suivants:

- a) Les provisions mathématiques moyennes qui correspondent à la moyenne arithmétique des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture de l'exercice;
- b) Le montant minimum de la PB qui est déterminé sur la base des obligations contractuelles en la matière.
- c) Le montant effectif de la participation aux bénéfices qui reprend le total de la partie (1) du tableau.

**Annexe n°15 : Tableau de rattachement du résultat technique
par catégorie d'assurance aux états financiers
Catégorie : Vie au 31/12/2018**

	Rattachement	Total
Primes Acquises	PRV11	36 228 621
Charges de prestations	CHV11	<5 850 607>
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	CHV12, CHV21, CHV22	<25 127 714>
Solde de souscription :		5 250 300
Frais d'acquisition	CHV41, CHV42	<3 289 297>
Autres charges de gestion nettes	PRV4, CHV43, CHV5	<868 868>
Charges d'acquisition et de gestion nettes :		<4 158 164>
Produits nets de placements	PRV2, CHV9	7 478 696
Participation aux Bénéfices	CHV3	<1 468 238>
Solde Financier :		6 010 458
Primes cédées ou rétrocédées	PRV11 2° Colonne	<633 365>
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHV11 2° Colonne	198 893
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHV12 2° Colonne	430 537
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	CHV3 2° Colonne	-
Commissions reçues des réassureurs	CHV44 2° Colonne	118 090
Solde de réassurance :		114 155
Résultat technique :		7 216 748
Informations complémentaires :		
Versements périodiques de rentes Vie		32 094
Montants des rachats Vie		267 248
Capitaux échus Vie		1 890 818
Provisions techniques brutes Vie à la clôture		141 330 458
Provisions techniques brutes Vie à l'ouverture		115 667 038

**Annexe n°16 : Tableau de raccordement du résultat technique
par catégorie d'assurance aux états financiers
Catégorie : Non Vie au 31/12/2018**

	Raccordement	Total
Primes acquises		
Primes émises	PRNV11	119 017 385
Variation des primes non acquises	PRNV12	<3 551 972>
Charges de prestations		
Prestations et frais payés	CHNV11	<67 411 618>
Charges des provisions pour prestations diverses	CHNV12, CHNV2, CHNV3	<22 173 595>
Solde de souscription :		25 880 200
Frais d'acquisition	CHNV41+CHNV42	<7 007 185>
Autres charges de gestion nettes	CHNV43, CHNV5 et PRNV2	<15 916 829>
Charges d'acquisition et de gestion nettes :		<22 924 014>
Produits nets de placements	PRNT3	8 878 705
Participation aux Bénéfices	CHNV3	<867 266>
Solde Financier :		8 011 439
Part des réassureurs dans les primes cédées	PRNV11, PRNV12 2° Colonne	<30 333 414>
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHNV11 2° Colonne	10 309 312
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHNV12, CHNV2 2° Colonne	12 334 475
Commissions reçues des réassureurs	CHNV44 2° Colonne	7 267 987
Solde de Réassurance :		<421 640>
Résultat technique :		10 545 985
Informations complémentaires :		
Provisions pour primes non acquises à la clôture		37 268 618
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture		33 716 646
Provisions pour Sinistres à payer à la clôture		129 053 775
Provisions pour Sinistres à payer à l'ouverture		107 367 343
Provision pour Equilibrage Crédit à la Clôture		0
Provision pour Equilibrage Crédit à l'Ouverture		281 510
Provision pour participation aux bénéfices et ristournes		2 155 631
Provision pour participation aux bénéfices et ristournes		1 715 621
Autres provisions techniques à la clôture		3 095 015
Autres provisions techniques à l'ouverture		2 957 604

RAPPORT GENERAL

Mesdames et Messieurs les Actionnaires
Compagnie d'Assurances et de Réassurances « ASTREE »
45, Avenue Kheireddine Pacha, 1080 Tunis

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la compagnie d'assurances et de réassurances «ASTREE» au titre de l'exercice arrêté au 31 décembre 2018, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la compagnie « ASTREE », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, les états de résultats techniques, l'état de résultat global et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total net du bilan de 514 314 741 dinars, des capitaux propres positifs de 123 335 404 dinars, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 16 318 785 dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la compagnie au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons estimé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

▪ **Evaluation des provisions techniques :**

Au 31 décembre 2018, les provisions techniques brutes totalisent un montant de 318 598 956 dinars au regard d'un total bilan de 514 314 741 dinars, ce qui représente 62% de ce dernier. Cette rubrique est composée essentiellement des provisions d'assurances vie pour un montant de 141 330 458 dinars, provisions pour sinistres non vie pour une valeur de 129 053 775 dinars et d'autres provisions techniques pour un montant total de 48 214 723 dinars.

La composition détaillée de ces provisions est présentée au niveau de la note « P2.2 ».

Nous avons considéré que la valeur de ces provisions est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative par rapport au total bilan de la compagnie, de leur évaluation, le plus souvent basée sur des hypothèses, des estimations ou des appréciations comme indiqué dans les notes « 4.2 » et « 4.3 » des états financiers et de l'influence qu'ils peuvent représenter dans l'appréciation du respect des deux ratios réglementaires de la compagnie.

Nous avons, à partir des entretiens avec la direction et d'autres techniques de contrôle, pris connaissance et évalué les procédures mises en place par la compagnie pour l'évaluation et la présentation des provisions techniques.

Nos travaux ont consisté également à :

- Apprécier le respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la compagnie en matière des provisions technique notamment l'arrêté du Ministre de Finance du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation,
- Apprécier le caractère raisonnable et approprié des hypothèses retenues par la compagnie pour l'évaluation de ses engagements futurs,
- Désigner un actuaire pour l'audit des provisions techniques conformément à la circulaire du Comité Général des Assurances (CGA) n°258/2010 et fixant les conditions et modalités de rédaction du rapport des commissaires aux comptes des compagnies d'assurances et réassurances destiné au CGA ainsi que la circulaire N° 3/2018 du 11 juillet 2018 relative à l'organisation des travaux de l'actuaire pour le rapport adressé au Comité Général des Assurances
- S'assurer de l'exhaustivité et de l'exactitude des provisions techniques ainsi que le bien fondé des méthodes d'évaluation appliquées par la compagnie, moyennant le recours aux travaux d'un actuaire,
- Analyser les tendances et corroborer les estimations moyennant le rapprochement entre les estimations historiques et les réalisations de la compagnie,
- Rapprocher les données issues du système d'information avec les chiffres comptabilisés.

Par ailleurs, nous avons également apprécié le caractère approprié des informations présentées dans les notes « P2.2 », « 4.2 » et « 4.3 » des états financiers relatives à la composition des provisions techniques et les modalités de leur évaluation.

▪ **Provisions pour créances douteuses :**

Les créances sur intermédiaires et assurés inscrites à l'actif de la compagnie s'élèvent au 31 décembre 2018 à 50 704 653 dinars. A cette même date, les provisions pour créances douteuses comptabilisées, à ce titre, s'élèvent à 19 232 408 dinars, soit une dotation supplémentaire de 2 146 395 dinars par rapport à la provision constatée en 2017.

Compte tenu de la nouvelle circulaire du CGA n°24/2017 en date du 29 mars 2017 fixant une nouvelle méthodologie de calcul des provisions pour les primes arriérées, nous avons considéré l'évaluation des provisions pour créances douteuses comme un point clé de notre audit.

Nous avons examiné les méthodes d'évaluation retenues par la compagnie tel que décrites au niveau de la note « 4.5 » des états financiers. En effet, nos travaux ont principalement consisté à :

- S'assurer du respect des dispositions légales et réglementaires en matière d'évaluation des provisions pour les primes arriérées,
- Apprécier les principes retenus pour estimer la provision pour créances douteuses au regard des procédures internes applicables par la compagnie,
- Apprécier l'analyse des risques effectuée par la compagnie en se basant sur les rapports d'inspection,
- Analyser la composition, la nature et l'évolution des arriérés, moyennant des revues analytiques détaillées,
- Effectuer des demandes d'information auprès des intermédiaires afin de confirmer l'exhaustivité et l'exactitude des chiffres constatés dans les comptes de la compagnie, et
- Etudier le caractère approprié des informations fournis dans les notes « 4.5 » et « A.5.1.2 » des états financiers.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectué, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Conseil qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'Assemblée des actionnaires a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si

des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

- **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94 – 117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la Société.

- **Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

- **Autres obligations légales et réglementaires**

Nous attirons votre attention sur le fait que la société doit se conformer aux dispositions de l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales traitant des participations croisées au sein des groupes de sociétés.

Fait à Tunis, le 15 mars 2019

Les commissaires aux comptes

P/ GAC – CPA International

Chiheb GHANMI

P/ CMC – DFK International

Mr Chérif BEN ZINA

RAPPORT SPECIAL

Mesdames et Messieurs les Actionnaires

En application des articles 200 et 475, du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas informé de l'existence de conventions ou opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice arrêté le 31 décembre 2018.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Un membre du personnel de la Banque de Tunisie a été détaché auprès de sa filiale ASTREE. La charge brute du personnel détaché auprès de cette société relative à l'exercice 2018 s'élève à 144 680 Dinars.

Par ailleurs, et en dehors de la convention précitée, nos investigations n'ont relevé aucune convention en dehors des opérations courantes nécessaires à la réalisation de l'objet social, y compris une convention de bancassurance, une convention de location à titre onéreux de locaux d'archivage avec la Banque de Tunisie et deux conventions de location à titre onéreux de deux locaux pour abriter deux agences de la Banque de Tunisie.

C- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

1- Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II § 5 du CSC sont définies comme suit :

Le comité de rémunération, issu du Conseil d'Administration du 24 novembre 2016, a décidé d'accorder au Directeur Général de la Compagnie :

- Une rémunération annuelle brute fixe de 200 000 dinars payable sur douze mensualités.

- Une prime annuelle variable calculée en fonction du Bénéfice Net de la compagnie, avec un plafond de 50 000 dinars par an, payable après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Par ailleurs, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction avec une prise en charge des frais d'essence par la compagnie.

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le conseil d'administration et soumis annuellement à l'approbation de l'assemblée générale annuelle.

2- Les obligations et engagements vis-à-vis du Directeur Général et des membres du conseil d'administration, tels qu'ils ressortent des états financiers clos le 31 décembre 2018, se présentent comme suit (en dinars) :

	DG	Administrateurs
	Charges de l'exercice	
Avantages à court terme	248 750	26 250
Jetons de présence	12 500	87 500
TOTAL	261 250	113 750

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales.

Fait à Tunis, le 15 mars 2019

Les commissaires aux comptes

P/ GAC – CPA International

Chiheb GHANMI

P/ CMC – DFK International

Mr Chérif BEN ZINA